

Trente-troisième session  
Point 75 de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE,  
DEVELOPPEMENT ET PAIX

Projet de convention sur l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes

Suède : Amendement

Article 11

Remplacer l'alinéa c) du paragraphe 2 par les deux alinéas c) et d) suivants :

c) D'encourager la fourniture des services sociaux d'appui nécessaires pour permettre aux parents de combiner leurs obligations familiales et parentales avec un emploi, une activité professionnelle ou une participation à la vie publique et, dans ce but, de promouvoir l'établissement de garderies d'enfants par le secteur public, les entreprises commerciales et industrielles ou les institutions et organisations du secteur privé.

d) D'accorder aux femmes des services médicaux gratuits pendant la grossesse, pendant l'accouchement et après l'accouchement.

-----